BfA BST UCSL
Beratungsstelle für Arbeitssicherheit
Bureau pour la Sécurité au travail
Ufficio di consulenza per la sicurezza sul lavoro
Post da consultaziun per la segirezza da la lavur

Aide-mémoire

Vêtement de signalisation à haute visibilité selon SN EN ISO 20471

Conseils pour l'achat et l'utilisation

1 Où est-il obligatoire de porter un vêtement de signalisation à haute visibilité?

Pour les travaux dans l'espace routier public (Art. 7 OTConst, Vêtements de signalisation à haute visibilité et fiche thématique de la Suva 33076 Vêtements de signalisation à haute visibilité pour des travaux dans l'espace routier public).

En cas de séjour temporaire dans l'espace routier (jusqu'à une heure), les vêtements de signalisation de classe 2 (torse couvert) minimum sont nécessaires. Par exemple pour les contrôles de chantier ou les visites.

2 À quoi faut-il veiller lors du choix?

Risques au poste de travail

Il faut en principe clarifier si le vêtement de signalisation à haute visibilité offre aussi une protection pour d'autres risques ou non. Par exemple:

- Protection contre les coupures lors de travaux à la tronçonneuse
- Protection contre les arcs électriques parasites / isolant électrique lors de travaux sur des installations électriques > coton
- Protection contre la chaleur et les flammes lors de travaux de soudure ou impliquant du gaz naturel
- Pose de revêtements: Blessures aux jambes dues à des pierres et des masses brûlantes, rayonnement infrarouge

Des exigences supplémentaires peuvent également être formulées dans le contrat de chantier, par exemple la couleur.

Classes selon EN 20471

Les classes définissent les exigences en matière de caractéristiques du produit pour une haute visibilité selon la vitesse des véhicules:

- jusqu'à 30 km/h: Classe 1
- 30 à 60 km/h: Classe 2
- plus de 60 km/h: Classe 3

Les caractéristiques du produit se rapportent entre autres à la conception du vêtement et à la surface minimale de la matière de base et de la matière rétroréfléchissante. Si aucun vêtement de protection ne disposant des propriétés combinées exigées n'est disponible, il faut prendre des mesures techniques ou organisationnelles pour minimiser les risques dus au manque de visibilité.

3 Comment procéder?

Règle générale

- Pour les travaux sur la voie publique en agglomération — Classe 2
- Pour les travaux sur la voie publique hors agglomération — Classe 3

Le fabricant tient compte des surfaces minimales pour chaque classe, même si l'entreprise commande des vêtements avec son propre logo d'entreprise.

Bureau pour la Sécurité au travail BST
c/o Société Suisse des Entrepreneurs / Avenue de Savoie 10 / CP 1376 / 1001 Lausanne
+41 58 360 77 05 / conseils@bst-construction.ch / www.bst-construction.ch

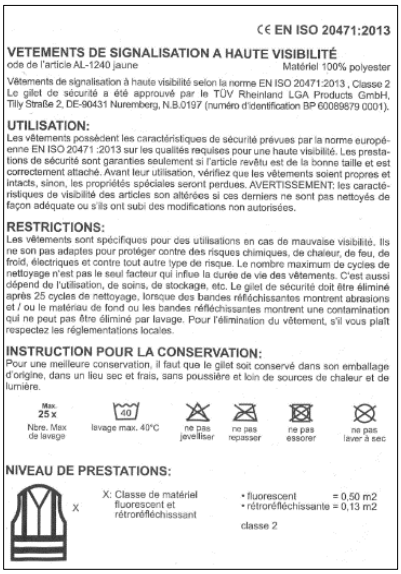
Le type de risque détermine si les vêtements doivent avoir des manches longues ou courtes, ou être des pantalons longs ou non. Le fabricant indique quelles sont les combinaisons possibles de vêtement haut et bas pour atteindre la classe obligatoire:

- La description du produit, ou du moins l'étiquette du vêtement, indique quels vêtements vont ensemble.
- Dans la classe 2, les vêtements peuvent être acquis séparément et combinés à volonté. Dans la classe 3, ce n'est pas possible.

4 Quelle information dois-je avoir?

4.1 Mode d'emploi avec instructions d'entretien et déclaration de conformité

Exemple



CE EN ISO 20471:2013

VETEMENTS DE SIGNALISATION A HAUTE VISIBILITÉ

ode de l'article AL-1240 jaune — Matériel 100% polyester

Vêtements de signalisation à haute visibilité selon la norme EN ISO 20471:2013 , Classe 2
Le gilet de sécurité a été approuvé par le TÜV Rheinland LGA Products GmbH, Tilly Straße 2, DE-90431 Nuremberg, N.B.0197 (numéro d'identification BP 60089879 0001).

UTILISATION:

Les vêtements possèdent les caractéristiques de sécurité prévues par la norme européenne EN ISO 20471 :2013 sur les qualités requises pour une haute visibilité. Les prestations de sécurité sont garanties seulement si l'article revêtu est de la bonne taille et est correctement attaché. Avant leur utilisation, vérifiez que les vêtements soient propres et intacts, sinon, les propriétés spéciales seront perdues. AVERTISSEMENT: les caractéristiques de visibilité des articles son altérées si ces derniers ne sont pas nettoyés de façon adéquate ou s'ils ont subi des modifications non autorisées.

RESTRICTIONS:

Les vêtements sont spécifiques pour des utilisations en cas de mauvaise visibilité. Ils ne son pas adaptes pour protéger contre des risques chimiques, de chaleur, de feu, de froid, électriques et contre tout autre type de risque. Le nombre maximum de cycles de nettoyage n'est pas le seul facteur qui influe la durée de vie des vêtements. C'est aussi dépend de l'utilisation, de soins, de stockage, etc. Le gilet de sécurité doit être éliminé après 25 cycles de nettoyage, lorsque des bandes réfléchissantes montrent abrasions et / ou le matériau de fond ou les bandes réfléchissantes montrent une contamination qui ne peut pas être éliminé par lavage. Pour l'élimination du vêtement, s'il vous plaît respectez les réglementations locales.

INSTRUCTION POUR LA CONSERVATION:

Pour une meilleure conservation, il faut que le gilet soit conservé dans son emballage d'origine, dans un lieu sec et frais, sans poussière et loin de sources de chaleur et de lumière.

Max. 25 x Nbre. Max de lavage | 40 lavage max. 40°C | ne pas javelliser | ne pas repasser | ne pas essorer | ne pas laver à sec

NIVEAU DE PRESTATIONS:

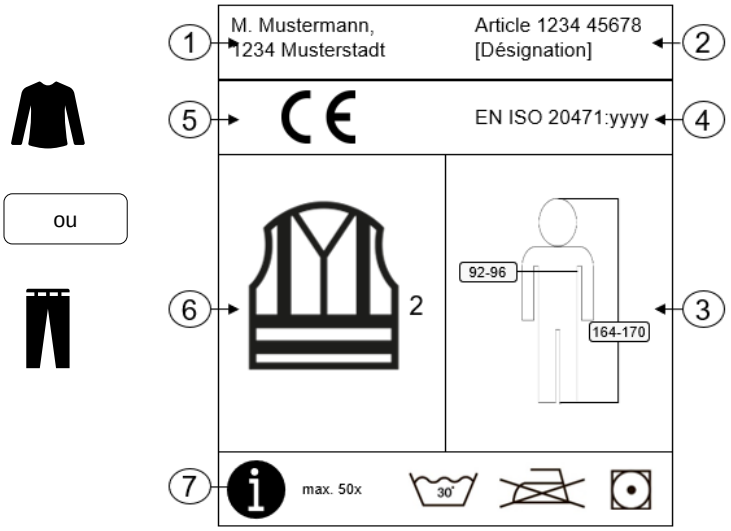
X: Classe de matériel fluorescent et rétroréfléchissant

- fluorescent = 0,50 m2
- rétroréfléchissante = 0,13 m2

classe 2

4.2 Etiquettes pour vêtements

a) Etiquettes pour pièce unique



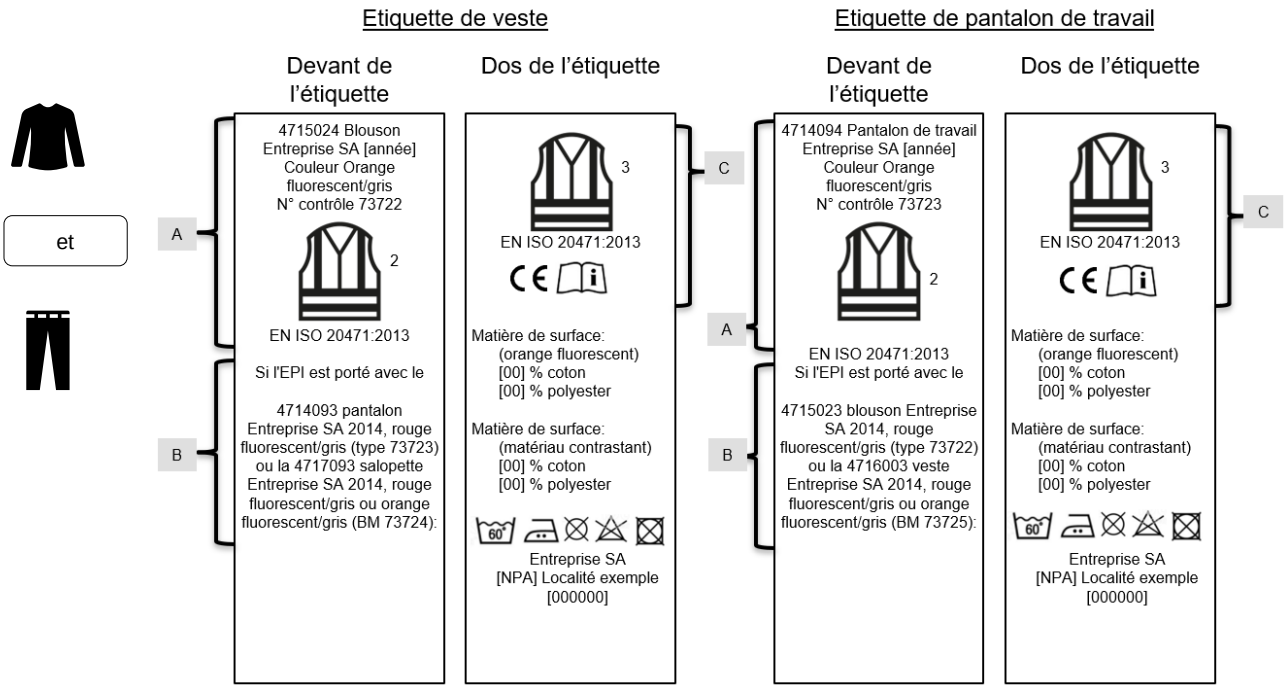
ou

Marquage du fabricant

1. Responsable de la mise en circulation
2. Numéro de modèle
3. Taille
4. Référence à la norme européenne
5. Marquage
6. Pictogramme et classe (1, 2 ou 3)
7. Indications d'entretien

Bureau pour la Sécurité au travail BST
c/o Société Suisse des Entrepreneurs / Avenue de Savoie 10 / CP 1376 / 1001 Lausanne
+41 58 360 77 05 / conseils@bst-construction.ch / www.bst-construction.ch

b) Etiquettes pour vêtements combinés de classe 3 (certifié par le fabricant seulement):



A Veste (classe 2) + B Pantalon (Article-N°...)
= C Veste + Pantalon (classe 3)

A Pantalon (classe 2) + B Veste (Article-N°...)
= C Pantalon + Veste (classe 3)

5 Que dois-je respecter en tant qu'utilisateur?

- Respecter le mode d'emploi et les consignes d'entretien
- Toujours porter les vêtements de signalisation à haute visibilité fermés
- Le matériau rétroréfléchissant ne doit pas être sali
- Les anciens vêtements de signalisation à haute visibilité selon la norme EN471 peuvent continuer à être portés s'il n'y a pas de préconisations spéciales du client dans le contrat.